



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mardi 9 mai 2017**

**I. Ouverture de la séance à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents :**

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU –  
Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD –  
Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. CERNEA

**Absents ayant donné pouvoir :**

*M. GRISEL à M. DESANGLOIS  
Mme BAULT à M. LEGUILLON  
M. BUTTARD à Mme LOISEAU  
M. DIATTA à M. DEFROMERIE  
Mme VANDEL à Mme MEZRAR  
M. BIGOT M. PARMENTIER  
M. GONZALES à Mme DESANGLOIS  
M. BAULT à M. BULARD  
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY  
M. ANSERMET à Mme SEMIEM  
Mme XAVIER à Mme LEPRON*

**Absent :**

M. BOUMEDOUHA

**II. Contrôle du quorum**

### III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ *M. GRISEL donne pouvoir à M. DESANGLOIS*
- ✓ *Mme BAULT donne pouvoir à M. LEGUILLON*
- ✓ *M. BUTTARD donne pouvoir à Mme LOISEAU*
- ✓ *M. DIATTA donne pouvoir à M. DEFROMERIE*
- ✓ *Mme VANDEL donne pouvoir à Mme MEZRAR*
- ✓ *M. BIGOT donne pouvoir à M. PARMENTIER*
- ✓ *M. GONZALES donne pouvoir à Mme DESANGLOIS*
- ✓ *M. BAULT donne pouvoir à M. BULARD*
- ✓ *Mme MARQUIS donne pouvoir à M. GRAVIGNY*
- ✓ *M. ANSERMET donne pouvoir à Mme SEMIEM*
- ✓ *Mme XAVIER donne pouvoir à Mme LEPRON*

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Absent : 1

Votants : 28

### IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil Mme ACHOURI est désignée pour remplir cette fonction.

### Commande publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- 2017-05-33 Construction Médiathèque – concours de maîtrise d'œuvre

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour        28        voix contre        0        Abstention        0

**Article 1** : d'approuver la composition du jury telle qu'elle est définie ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à choisir les membres, ayant une qualification particulière, qui intégreront ce jury.

**Article 2** : d'approuver le montant de 15 000 € HT fixant les indemnités de concours accordées aux trois candidats non retenus.

**Article 3** : d'accepter le principe d'une rémunération des architectes et experts désignés pour participer au jury de concours suivant les modalités présentées,

**Article 4** : de l'autoriser à désigner les quatre candidats admis à concourir sur proposition du jury,

**Article 5** : de l'autoriser à négocier avec le ou les candidats qu'il aura choisi après classement par le jury,

**Article 6** : de l'autoriser à attribuer et signer le marché de maîtrise d'œuvre.

## Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.1 création-transformation-suppression de postes

### • 2017-05-34 Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter les modifications du tableau des effectifs dans les emplois permanents titulaires comme elles sont indiquées ci-dessus et par conséquent la création du poste suivant :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

## Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

### • 2017-05-35 Recrutements d'agents contractuels aux services techniques

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter trois adjoints techniques territoriaux dont deux du 3 avril 2017 au 31 juillet 2017 et un du 2 mai 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2017,

**Article 2** : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 347 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les adjoints techniques territoriaux.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent et à créer les postes.

## Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

### • 2017-05-36 Accueil de loisirs, cap jeunes et Atout sport : recrutement agents non permanents pour les vacances d'été du 10 juillet au 1er septembre 2017

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : Autorise Monsieur le Maire à recruter des adjoints d'animations territoriaux tel que précisé sur le tableau ci-dessous

JUILLET

	Lutins	Manoir	Cap Jeunes	Atout sport
Semaine 28	9	10	3	4
Semaine 29	9	10	3	4
Semaine 30	9	10	3	4
Semaine 31	9	10	3	4

AOUT

	Lutins	Manoir	Cap Jeunes	Atout sport
Semaine 32	7	9	4	5
Semaine 33	7	9	4	5
Semaine 34	7	9	4	5
Semaine 35	7	9	4	5

**Article 2** : Autorise la rémunération sur :

- la base de l'indice brut 347 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les animateurs des centres de loisirs maternel et primaire.
- la base de l'indice brut 386 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les animateurs du Cap Jeunes et Atout sport.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

### Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.3 autres

- 2017-05-37 Vacation pour les animateurs chargés d'accompagner les enfants en camps

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser le Maire à recruter les animateurs vacataires comme il est précisé dans le tableau ci-dessus et à signer les contrats correspondant aux rémunérations ci-dessus énoncées

### Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2017-05-38 Coopération décentralisée avec Riéti (Italie). Mandat spécial pour rembourser les frais de déplacement

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De décider que les frais réellement engagés par les membres de cette délégation leur seront remboursés.

### Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.3 amortissement

- 2017-05-39 Durée d'amortissements des immobilisations

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : l'autorisation d'appliquer à Saint Pierre-Lès-Elbeuf les durées d'amortissements suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	2 ans
Voitures	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans
Équipements de garages et ateliers	10 à 15 ans
Équipements des cuisines	10 à 15 ans
Équipements sportifs	10 à 15 ans
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans

### **Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt**

- 2017-05-40 Garantie d'Emprunt Foyer Stephanais - Construction de 23 logements rue Hélène Boucher - contrats PLS

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 100 095 € souscrit par LE FOYER STEPHANAIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°57899, constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### **Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt**

- 2017-05-41 Garantie d'Emprunt Foyer Stéphanais - Construction de 23 logements rue Hélène Boucher - contrats PLUS/PLAI

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf accorde à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 372 138 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°57898, constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe de la présente délibération ;

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### Finances locales 7.10 divers

#### • 2017-05-42 Location d'infrastructure fibre optique aux ateliers municipaux

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** D'accepter le contrat de location annuelle proposé par la Métropole Rouen Normandie

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce contrat,

### Finances Locales 7.1 décision budgétaires 7.1.8 tarifs

#### • 2017-05-43 Approbation des tarifs des séjours été 2017

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia MEZRAR - Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** d'approuver les tarifs de l'ensemble des séjours été 2017 sur la base du tableau ci-dessous présenté.

Le séjour	Nbre de jours	période	accueil	Nbre d' enfants	CA T A	CA T B	CA T C	CA T D	HC
Base bord de mer Honfleur (14)	5	07/08 au 11/08	Manoir	12	90	112	135	157	180
	5	14/08 au 18/08	Manoir	12	90	112	135	157	180
	5	21/08 au 25/08	Manoir	12	90	112	135	157	180

Base Nautique Jumièges (76)	4	10/07 au 13/07	Manoir	12	65	74	83	92	129
	5	17/07 au 21/07	Manoir	12	72	90	107	125	143
	5	24/07 au 28/07	Manoir	12	72	90	107	125	143
Base Campagne La Bonneville sur Iton (27)	4	18/07 au 21/07	Manoir et Lutins	12	113	142	170	198	227
	4	21/08 au 24/08	Manoir et Lutins	12	113	142	170	198	227
Base bord de mer Piriac Sur Mer (44)	9	25/07 au 02/08	Cap	14	167	191	215	238	329
	9	02/08 au 10/08	Cap	14	167	191	215	238	329

### Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.5 divers

- 2017-05-44 Convention de partenariat avec les associations

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Michèle DESANGLOIS, Conseillère Municipale décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De donner son approbation au cadre général de partenariat entre la ville et le tissu associatif

### Finances locales 7.5 subventions 7.5.2 attribution

- 2017-05-45 Subvention au profit de l'E.M.D.A.E

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la politique culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à adopter la présente délibération.

**Article 2** : D'autoriser le versement de la participation à la dite-association.

### Autres Domaines de compétences 9.4 Vœux et motions

- 2017-05-46 Motion présentée par le groupe socialiste et républicain relative à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jules Verne

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse demande avec détermination à la Direction Académique des services de l'Education Nationale du département la Seine-Maritime,

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

De réaliser un nouveau comptage des élèves de l'école au jour de la rentrée scolaire,

ET

De revenir alors sur le retrait d'un poste dans cet établissement en annulant la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jules Vernes.

### **Informations**

- Journée du développement durable du 24 au 29 avril : remerciements aux organismes participants et notamment aux services techniques
- Fêtes d'été de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : le 24 juin, place Mendès-France
- Remerciements adressés aux élus, à l'association de l'EMDAE et à nos hôtes Italiens

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS